

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-U59-17, ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PPCMOI – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – CONCERNANT LE BÂTIMENT PROJETÉ SUR LE LOT PROJETÉ 5 582 006 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA ZONE HA-102 - NOUVELLE CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE DE 4 UNITÉS DE LOGEMENT

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 22 novembre 2022, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :
 - Résolution numéro 2022-U59-17 adopté en vertu du règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Concernant le bâtiment projeté sur le lot projeté 5 582 006 du cadastre du Québec dans la zone Ha-102 - Nouvelle construction multifamiliale de 4 unités de logement.

Objet de la résolution

2. Ce premier projet de résolution numéro 2022-U59-17, adoptée en vertu du règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Concernant le bâtiment projeté sur le lot projeté 5 582 006 du cadastre du Québec dans la zone Ha-102 - Nouvelle construction multifamiliale de 4 unités de logement, avec les exigences suivantes :
 - Dépôt d'une proposition alternative prenant en considération la préservation d'une bande d'arbres matures le long des lots adjacents au projet ainsi que l'aménagement d'une bande tampon au pourtour du projet par la plantation d'une bande d'arbres en quinconce de type conifères de 7 centimètres de diamètre le long des limites mitoyennes ou haie de cèdres d'une hauteur de 6 pieds à la plantation;
 - Dépôt d'un plan de génie civil pour la planification des infrastructures et la gestion des eaux de surface sans impact envers le voisinage et les infrastructures publiques;
 - Dépôt d'une garantie financière d'un montant de 10 000 \$ afin de garantir la conformité du projet et le respect des exigences.

Assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2022, **ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.**
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 8 décembre 2022 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

6. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zone concernée

7. La zone concernée par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est la zone Ha-102 et elle est délimitée par les limites des lots et les voies de circulation suivantes :

- Au sud des lots 5 580 069, 5 580 035 à 5 580 037, 5 580 033, 5 579 994, 5 579 993, 5 580 005, 5 580 004, 5 580 002, 5 580 000, 5 579 998, 5 579 970, 5 579 968, 5 579 966, 5 579 965, 5 579 963, 5 579 962, 5 579 971 à 5 579 973 et la rue Ouimet (lot 5 582 083), tous du cadastre du Québec;
- À l'est du boulevard Norbert-Morin (5 582 077) et de la rue Notre-Dame (lot 5 582 002);
- Au nord du parc linéaire le P'tit train du Nord (lot 5 582 128) et des lots 5 579 977 et 5 579 983 et de la rue Corbeil (lot 5 579 643), tous du cadastre du Québec;
- À l'ouest des lots 5 579 665, 5 579 737 à 5 579 740, 5 580 054, 5 580 056, 5 580 055, 5 580 057, 5 580 060, 5 582 247, 5 580 062, 5 580 063, 6 433 076, 6 580 074, 5 580 076, 5 580 088, 5 580 089, 5 580 077, 5 580 090 et 5 580 091 à 5 580 093, tous du cadastre du Québec.

Documents à être consultés

8. Le premier projet de résolution et le plan de la zone concernée mentionnée au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 22 novembre 2022) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 novembre 2022.


Anny Després, greffière adjointe